



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Afrique du Sud

Question écrite n° 14895

Texte de la question

M Jean-Yves Gateaud attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur la situation en Afrique du Sud. En effet, des démarches ont été faites auprès du Gouvernement français par une délégation de la conférence des évêques catholiques d'Afrique du Sud et du conseil des églises sud-africaines. Ils demandaient au gouvernement sud-africain de lever l'état d'urgence en vigueur depuis 1985, levé trois mois, puis imposé à nouveau le 16 juin 1986. Cette législation autorise les détentions sans procès de très longue durée et pendant lesquelles les détenus sont soumis à de mauvais traitements et à la torture, adultes et enfants. Sachant l'intérêt porté par le Gouvernement en vue du démantèlement du système de l'apartheid, il lui demande en conséquence quelles sont les mesures qu'il compte prendre afin d'essayer de faire lever l'état d'urgence en Afrique du Sud.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre d'Etat souhaite rappeler à l'honorable parlementaire que le Gouvernement n'a cessé d'œuvrer en vue du démantèlement du système intolérable de l'apartheid, en dénonçant les violations des droits de l'homme qu'un tel système provoque et en les condamnant : qu'il s'agisse de la détention sans jugement, au nom d'une conception inadmissible de la sécurité, de personnes suspectées de s'opposer à l'apartheid ; qu'il s'agisse de mauvais traitements infligés même à des enfants incarcérés pour avoir simplement revendiqué le droit de vivre dans des conditions décentes ; qu'il s'agisse, enfin, d'assassinats dont les auteurs ne courent guère de risques. La France a, en particulier, demandé qu'une démarche soit effectuée par les Douze pour obtenir que l'état d'urgence imposé depuis 1985 soit aboli. Cette démarche a été faite le 20 avril. Il convient également de rappeler les interventions de la France, et avec elle des Douze, pour l'abolition de la peine de mort. Le ministre d'Etat souhaite assurer l'honorable parlementaire que le gouvernement français ne relâchera pas ses efforts, à titre bilatéral ou de concert avec ses partenaires, pour que les autorités mettent enfin en place les conditions propres à favoriser le dialogue entre toutes les composantes de la société sud-africaine. La libération de tous les prisonniers politiques et la levée de l'état d'urgence constituent, à ses yeux, des préalables indispensables à l'instauration de réelles négociations entre les autorités de Pretoria et les représentants véritables des diverses communautés de ce pays.

Données clés

Auteur : [M. Gateaud Jean-Yves](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14895

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juin 1989, page 2859